



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2029

*DELIBERATION N° 029/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Benoît MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame Cécile DUPEYRON

OBJET : Election de deux membres titulaires et de deux membres suppléants au Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) du Rivesaltais et de l'Agly.

Mme Diana Ibanez, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du 19/06/25 par laquelle la ville a adhéré au SIVOM, dès le 01/01/2026, pour les compétences suivantes :

- « Entretien et travaux d'éclairage public » ;
- « Travaux d'élagage d'arbres » ;
- « Travaux de voirie rurale ».

Elle indique qu'en application de l'article 10-1 des statuts du SIVOM, « Chaque commune devra élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants conformément à l'article L.5212-7 du CGCT. »

Puis, Mme Diana Ibanez, indique que la majorité municipale a souhaité présenter les membres suivants pour siéger au comité syndical du SIVOM.

SIVOM RIVESALTAIS AGLY	
Titulaires	Suppléants
Jordi DELCLOS	Benoît MARFIN
Marc MODICA	Bernard MASSINES

L'opposition n'a désigné aucun candidat.

Puis, en application des dispositions de l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT, il est procédé au vote au scrutin secret.

Un bureau de dépouillement composé de trois membres est installé, présidé par Mme Diana Ibanez, assisté de deux assesseurs, à savoir, M. Cyril Roldan et Mme Florence Micolau.

Chaque conseiller passe alors dans l'isoloir à l'appel de son nom par ordre alphabétique et vient voter à l'urne puis émerge sur la liste prévue à cet effet.

Le scrutin étant clos, le Président procède alors au dépouillement avec les deux assesseurs et les résultats du vote sont les suivants.

Les résultats du scrutin à bulletins secrets sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 29
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15
- Nombre de suffrages pour la liste Jordi Delclos : 27
- Abstention : 0
- Bulletin blanc ou nul : 2 bulletins blancs

Vu les statuts du 14/12/23 du SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly et notamment l'article 10-1 ;

Vu la délibération du 19/06/25 d'adhésion au SIVOM Rivesaltais Agly pour les compétences « Entretien et travaux d'éclairage publics », « Travaux d'élagage d'arbres », « Travaux de voirie rurale » ;

Vu les résultats du 09/04/26 du scrutin à bulletins secrets pour l'élection citée en objet ;

Considérant qu'il convient d'élire au comité syndical du SIVOM, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants conformément à l'article L.5212-7 du CGCT ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Diana Ibanez et après avoir procédé au vote à bulletins secrets, avec 27 voix pour les délégués titulaires Jordi Delclos et Marc Modica et les délégués suppléants Benoit Marfin et Bernard Massines :

- **Elit** les membres titulaires et suppléants suivants pour siéger au comité syndical du SIVOM du Rivesaltais Agly :

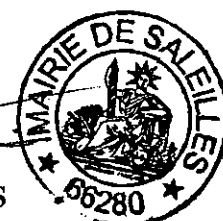
SIVOM RIVESALTAIS AGLY	
Titulaires	Suppléants
Jordi DELCLOS	Benoit MARFIN
Marc MODICA	Bernard MASSINES

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière ;

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jordi DELCLOS



Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260409-del-029-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Publication le : 14 AVR. 2026